

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 62e SEANCE

Président : M. DINU (Roumanie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)*

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE
BIENNAL 1992-1993 (suite)*

Prévisions révisées demandées par l'Assemblée générale dans sa
résolution 47/212

* Points examinés simultanément.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/47/SR.62
5 avril 1993

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 (suite)

Prévisions révisées demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 (A/47/7/Add.15; A/C.5/47/88)

1. M. VARELA (Chili) prend la parole au nom du Groupe de Rio (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, El Salvador, Equateur, Jamaïque, Mexique, Paraguay, Uruguay et Venezuela). Souscrivant pleinement aux observations du Groupe des 77, il souligne que la restructuration doit se faire dans le respect des orientations définies dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale (45/264, 46/232 et 46/235 notamment). Convaincus que le maintien de la paix et de la sécurité est étroitement lié au développement économique et social, les pays du Groupe de Rio ne peuvent qu'accueillir avec satisfaction les initiatives visant à dynamiser le Secrétariat. Cependant, comme d'autres avant eux, ils regrettent de ne trouver dans le rapport du Secrétaire général ni un plan d'ensemble de la restructuration, ni des renseignements précis sur les mécanismes qui devront assurer la coordination entre les trois nouveaux départements créés dans le secteur économique et social.

2. Comme le Comité consultatif le fait observer à juste titre aux paragraphes 19 à 21 de son rapport, les transferts de fonctions et de postes proposés devront être plus amplement justifiés. Le Groupe de Rio se félicite que le Secrétaire général ait l'intention de renforcer le rôle des commissions régionales, mais souligne à cet égard qu'une véritable décentralisation ne peut se faire qu'en direction des pays. Notant que le transfert à Genève des activités touchant les sociétés transnationales et la science et la technique au service du développement a pour but de renforcer le rôle de la CNUCED, il rappelle à quel point celle-ci est importante pour un développement équilibré du commerce mondial.

3. Les observations du Comité consultatif relatives à la gestion des vacances de poste, notamment à l'information des organes intergouvernementaux intéressés, sont tout à fait pertinentes. C'est à juste titre également qu'à propos de la restructuration du Département de l'administration et de la gestion, le Comité consultatif invite le Secrétaire général à s'attaquer d'urgence aux questions en suspens concernant les opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, comme l'a fait observer le Groupe des 77, il est inquiétant que le poste de chef du secrétariat du Centre du commerce international n'ait pas encore été pourvu et que le Secrétariat envisage de déclasser ce poste à D-2, alors que le Centre joue un rôle capital dans la promotion d'échanges plus équitables. Il est préoccupant également qu'on envisage de déclasser certains postes de direction du Département de l'administration et de la gestion au moment où celui-ci voit s'accroître ses responsabilités. Comme le préconise le Comité consultatif, il faudrait établir des critères objectifs pour le classement des postes de rang élevé. Quant à la création de postes D-3, le Comité consultatif note avec raison que cette formule n'améliorerait pas nécessairement les perspectives de

(M. Varela, Chili)

carrière, qu'elle pourrait être source de confusion et qu'en tout état de cause, elle devrait être examinée au préalable par la Commission de la fonction publique internationale.

4. Les pays du Groupe des 77 insistent pour que l'application des propositions du Secrétaire général ne nuise pas à l'exécution des programmes approuvés par l'Assemblée générale. Tout en reconnaissant les prérogatives du Secrétaire général en matière d'organisation, ils rappellent que le Secrétariat est au service des Etats Membres. Le fait que ceux-ci n'aient pas toujours été suffisamment consultés explique leurs incertitudes et leurs interrogations. Il est donc indispensable que les initiatives qui seront prises ultérieurement leur soient clairement présentées et tiennent compte de leurs préoccupations.

5. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) partage pleinement les vues du Groupe des 77 et du Groupe de Rio. Il se félicite qu'à l'inverse de ce qui s'était passé lors de la première phase de la restructuration, un dialogue ait été engagé entre le Secrétariat et les Etats Membres. La deuxième phase constitue une tentative de redressement du déséquilibre introduit au détriment du secteur économique et social au cours de la première phase, qui avait abouti au renforcement du secteur politique dans le sens voulu par les pays développés. A ceux qui se plaignent que les propositions du Secrétaire général n'aient pu être examinées par les organes intergouvernementaux compétents, l'orateur fait observer qu'il en était allé de même au cours de la première phase.

6. Il est regrettable que le Secrétariat n'ait ni établi un plan général de la restructuration, ni fixé des échéances précises. La réforme ne pouvant être une fin en soi, il faudra, au cours de la troisième phase, consolider les résultats et fixer la structure du Secrétariat. En ce qui concerne la manière de procéder, il convient de respecter la résolution 47/212 de l'Assemblée générale et les nombreuses résolutions dans lesquelles celle-ci a réaffirmé que le Secrétaire général ne saurait préjuger des décisions des Etats Membres concernant la revitalisation du secteur économique et social.

7. Contrairement à ce qu'affirme le Secrétaire général au paragraphe 63 de son rapport, il n'existe pas de consensus quant à la nécessité d'assurer au niveau national une présence et une approche unifiées des Nations Unies. Le Groupe des 77 l'a dûment fait observer. Il faut espérer que le Secrétariat tiendra compte des observations du Comité consultatif à cet égard.

8. L'orateur souligne qu'il n'existe aucune directive d'un organe délibérant permettant d'affirmer que les pays en développement et les pays en transition ont le même rang de priorité, ni que l'ONU peut traiter de questions qui relèvent de la souveraineté des Etats Membres. Les propositions allant dans ce sens doivent être supprimées.

9. Le fait de transférer de New York à Genève les activités relatives aux sociétés transnationales et à la science et à la technique au service du développement n'est pas important en soi, s'il existe une structure bien définie qui soit chargée d'exécuter intégralement les programmes approuvés par les Etats Membres. La délégation cubaine est prête à participer à la recherche d'un accord visant cet objectif.

(M. Fontaine-Ortiz, Cuba)

10. L'orateur souscrit aux observations du Comité consultatif relatives à la gestion des vacances de poste. Le recours à la formule des transferts à titre temporaire est excessif et il convient de revenir aux dispositions réglementaires applicables en la matière. En ce qui concerne les postes de rang élevé, la délégation cubaine fait siennes les observations du Groupe des 77 et du Groupe de Rio. Elle appuie l'ensemble des observations et recommandations du Comité consultatif et souhaite que les prévisions révisées soient adoptées, étant entendu qu'il faudra donner au Secrétaire général des directives précises pour l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

11. M. OSELLA (Argentine) souscrit sans réserve à la déclaration que le représentant du Chili a faite au nom du Groupe de Rio. Comme la délégation finlandaise l'a fait avant lui au nom des pays nordiques, il tient à manifester son inquiétude quant au financement des activités du très important Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques. Les contrats de plusieurs des fonctionnaires qui assurent le secrétariat du Comité viennent à expiration le 31 mars 1993. Seront-ils renouvelés?

12. M. DUVÁL (Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances), répondant au représentant de l'Argentine, confirme que les ressources qui ont été affectées au Comité intergouvernemental au moment de l'adoption de la résolution 47/195 ont été maintenues dans les prévisions révisées. Le Secrétariat a notamment prévu de transférer à cette rubrique quatre postes vacants. Les effectifs approuvés pour le premier trimestre de 1993 seront donc maintenus en totalité jusqu'au 31 décembre. Le décalage d'une semaine qui devrait se produire entre l'expiration de certains contrats et l'adoption des prévisions révisées n'aura aucune incidence.

13. M. BARIMANI (République islamique d'Iran) souscrit aux observations formulées par la délégation colombienne au nom du Groupe des 77. Il voudrait simplement ajouter que le transfert du Conseil mondial de l'alimentation de Rome à New York n'est pas en soi une garantie de plus grande efficacité. La proposition du Secrétaire général à cet égard risque d'entraver les consultations intergouvernementales en cours. Toute modification devra être parfaitement conforme aux résolutions 45/264 et 47/150.

14. M. DADZIE (Conseiller spécial et représentant du Secrétaire général) juge très encourageant le dialogue engagé entre le Secrétariat et les Etats Membres. Il tient à souligner que rien dans les propositions du Secrétaire général ne peut être interprété comme une tentative de modifier les programmes et priorités établis par les gouvernements. La tâche du Secrétariat est simplement de les appliquer.

(M. Dadzie)

15. En ce qui concerne le transfert du Bureau des services d'appui aux projets, M. Dadzie précise que cette proposition ne sera pas mise en oeuvre avant le début de 1994, après que le Conseil d'administration du PNUD aura examiné le projet de budget de cet organe et que l'Assemblée générale aura elle-même examiné celui de l'Organisation.

La séance est levée à 11 h 25.